

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ • MSDS



## SECTION 1 • IDENTIFICATION DU PRODUIT

<b>APPELLATION COMMERCIALE</b>	<b>POUDRE DE PHTHALATE DIALYTIQUE</b>
<b>NUMÉRO DE PRODUIT ANAMET</b>	<b>204-X</b>

**APPELLATION CHIMIQUE**

**FABRICANT / FOURNISSEUR**

**ADRESSE**

ANAMET

C.P. 538

BOUCHERVILLE, QUÉBEC, J4B 6Y2

**NUMÉRO DE TÉLÉPHONE**

(450) 646-1290

**TÉLÉPHONE D'URGENCE**

CANUTEC (613) 996-6666

## SECTION II • COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTES

Caractérisation chimique. Description	Numéro CAS	%	OSHA PEL (mg/m <sup>3</sup> )	ACGIH TLV (mg/m <sup>3</sup> )
Résine de Phtalate de Diallyle.	Non déterminé.	30-40	Non déterminé.	Non déterminé.
Remplissant minéraux.	Mélange.	20-30	10-15	6-15
Agents ignifuges.	Mélange.	< 5	2	2
Pigments.	Mélange.	< 5	3.5	3.5
Catalyseurs.	Mélange.	< 5	Non déterminé.	Non déterminé.

**NOTE:** Les ingrédients sont listés dans l'inventaire TSCA des substances chimiques. Ceux qui ne sont pas identifiés, sont jugés non-dangereux.

## SECTION III • CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Point d'ébullition en °C</b>	Non applicable.	<b>Pression de vapeur (mm Hg)</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion en °C</b>	Non applicable.	<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	Non disponible.
<b>Densité (Eau = 1)</b>	1.82	<b>Taux d'évaporation (Acétate de butyle= 1)</b>	Non disponible.
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Négligeable.		
<b>Aspect et odeur</b>	Poudre granuleuse.		



**SECTION IV • FEU / RISQUE D'EXPLOSION**

<b>Point d'ignition</b>	Non inflammable.			
<b>Limites d'inflammabilité</b>	<b>LEL</b>	Non applicable.	<b>UEL</b>	Non applicable.
<b>Auto ignition</b>	Non déterminé.			
<b>Extincteur</b>	Les extincteurs secs, la mousse, l'eau sous forme de brume et le CO <sub>2</sub> peuvent être utilisés.			
<b>Procédures spéciales d'extinction</b>	Certains matériaux composant thermiquement peuvent se décomposer ou graver émettant des vapeurs toxiques et la fumée, y compris le dioxyde de carbone et le monoxyde de carbone. Les pompiers devraient porter l'équipement de protection complet incluant des lunettes de protection et d'un appareil respiratoire autonome (APRA). Libère pas de ruissellement provenant des méthodes de lutte contre les incendies d'égouts ou de voies navigables.			
<b>Feux spéciaux et risques d'explosion</b>	Hydrocarbones aromatiques.			

**SECTION V • RÉACTIVITÉ**

<b>Stabilité</b>	Stable.
<b>Conditions à éviter</b>	Feu ouvert et oxydants forts tels que chlorates, les bromates et les nitrates.
<b>Incompatibilité</b>	Non déterminé.
<b>Produits dangereux de décomposition</b>	Les oxydes de carbone et les hydrocarbones aromatiques.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Ne devrait pas se produire.

**SECTION VI • PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES**

**A – PREMIERS SOINS**

<b>Yeux</b>	Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux.
<b>Peau</b>	Laver les régions affectées avec de l'eau courante et du savon. Obtenir une assistance médicale si l'irritation perdure. Laver les vêtements avant de les réutiliser.
<b>Inhalation</b>	Si la respiration est affectée, transportée à l'air frais.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ • MSDS



<b>Ingestion</b>	Si la victime est consciente, faites boire de l'eau immédiatement. Ne pas provoquer le vomissement. Ne jamais faire prendre quoi que se soit par la bouche à une personne inconsciente. Demander une aide médicale.
------------------	--

## B –INFORMATION TOXICOLOGIQUE

**VOIES D'ACCÈS PRINCIPALES:** L'inhalation, l'ingestion, la peau, les yeux.

### • EXPOSITION À COURT TERME

<b>Yeux</b>	Irritation et rougeur temporaires des yeux.
<b>Peau</b>	Rougeur temporaire, irritation de la peau et démangeaisons de la peau.
<b>Inhalation</b>	Irritant temporaire pour les voies respiratoires supérieures.
<b>Ingestion</b>	Contactez le médecin si la réaction inhabituelle est notée.

### • EXPOSITION À LONG TERME

<b>Cancérogène</b>	Aucun.
<b>Effets tératogènes, mutagènes et/ou autres sur la reproduction</b>	Aucun.
<b>Sensibilité épidermique</b>	Un contact prolongé peut causer des irritations de la peau.
<b>Sensibilité respiratoire</b>	Peut être irritant pour les voies respiratoires.
<b>Matériaux synergiques</b>	Aucun.

## SECTION VII • PRÉCAUTIONS À SUIVRE

### PROTECTION PERSONNELLE

<b>Protection de la vue, du visage et des mains</b>	Porter un bouclier facial ou des lunettes de sureté.
<b>Protection respiratoire</b>	Utiliser un appareil respiratoire approuvé. (NIOSH/MHSA) conçu pour ce type de situation (poussières).
<b>Ventilation</b>	Ne pas utiliser sans une ventilation adéquate.
<b>Autres précautions</b>	Consulter OSHA 1910.215.
<b>Classement HMIS</b>	Santé: 1 Inflammabilité: 1 Réactivité: 0

## SECTION VIII • MESURES PRÉVENTIVES (FUITES ET/OU DÉVERSEMENTS)

<b>Mesures à suivre en cas de fuites ou de déversement</b>	Balayage ou vide déversement dans des contenants appropriés pour l'élimination.
<b>Élimination des résidus</b>	Disposer selon les normes municipales, provinciales et/ou fédérales. Incinérer sous des conditions contrôlées et approuvées.

**SECTION IX • MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

<b>Manutention</b>	Éviter de générer des poussières pendant la manipulation. Fournir la ventilation appropriée d'échappement dans des endroits où la poussière peut être générée. Porter des lunettes de protection (lunettes, lunettes de sécurité ou un masque de sécurité). Se laver les mains avec du savon et de l'eau.
<b>Entreposage</b>	Protéger l'intégrité du produit en l'entreposant à l'intérieur et à l'abri des températures extrêmes. Tenir les contenants fermés.
<b>Classification Relative à l'expédition</b>  •DOT• Classes de danger	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dénomination d'expédition DOT:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Dénomination d'expédition TDG/UN:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Numéro UN:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Classe de danger:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Groupe d'emballage:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Exemption TDG:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Étiquette:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Classe IATA:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Classe IMDG:</b> Non réglementé.</li> </ul>
<b>Classement HMIS</b>	Santé: 1    Inflammabilité: 1    Réactivité: 0

**SECTION X • INFORMATION RELATIF À L'ÉCOLOGIE**

<b>Impact environnemental et Distribution dans l'environnement</b>	Non disponible.
<b>Persistance et Dégradation</b>	Non disponible.
<b>Toxicité</b>	Non disponible.
<b>Impact des effluents traités</b>	Non disponible.

**SECTION XI • INFORMATION RÉGLEMENTAIRE**

**• RÉGLEMENTATIONS EC:**

TSCA STATUS: Compris dans l'inventaire du contrôle des substances toxiques.

CERCLA REPORTABLE QUANTITY: Aucun.

SARA TITLE III

- Section 302: Aucun.
- Section 311/312: Chronique.
- Section 313: Aucun.

STATUS RCRA: Non réglementé.

**• RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES:**

Classification WHMIS: D2A.

Anamet Inc. décline toute garantie exprimée ou implicite quand à la commercialisation du produit au fait qu'il convient à un usage quelconque, en égard du produit ou des renseignements fournis. Toute l'information figurant dans la présente fiche repose sur des données auprès du fabricant et/ou de sources techniques reconnues. Bien que cette information soit présumée exacte, Anamet Inc. ne fait aucune représentation concernant son exactitude ou son intégralité. Comme les modalités d'utilisation du produit ne sont pas du ressort d'Anamet Inc. les utilisateurs ont par conséquent la responsabilité de vérifier si le produit convient à l'usage particulier auquel il est destiné. Ils doivent de plus assumer tous les risques associés à l'utilisation, la manipulation et l'élimination du produit, ainsi que ceux découlant de la publication, de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements présentés dans la présente. Cette information porte uniquement sur le produit faisant l'objet de la présente fiche et ne s'applique pas à son utilisation en combinaison avec d'autres matières ou dans tout autre procédé.



## TERMINOLOGIE

**ACGIH:** American Conference of Governmental Industrial Hygienists

**CAS:** Chemical Abstract Service

**CFR:** Code of Federal Regulations (Transportation in U.S.A.)

**DOT:** Department of Transportation (USA)

**DSL:** Domestic Substance List

**HMIS:** Hazardous material information sheet

**IARC:** International Agency for Research and Cancer

**LC:** Lethal Concentration

**LD:** Lethal Dosage

**MSHA:** Mine Safety and Health Administration (USA)

**NIOSH:** National Institute for Occupational Safety and Health (USA)

**NTP:** National Toxicology Program (U.S.A.)

**OSHA:** Occupational Safety and Health Administration (USA)

**PEL:** Permissible exposure limit.

**STEL:** Short term exposure limit.

**TDG:** Transportation of Dangerous Goods

**TLV:** Threshold limits value.

**TSCA:** Toxic Substances Control Act

**TWA:** Time-weighted average

**USEPA:** United States Environmental Protection Agency

**WHMIS:** Workplace Hazardous Materials Information System